

Chauffage : quel système mérite d'être aidé le plus par les pouvoirs publics ?

< Dans les zones où l'installation d'une pompe à chaleur engendrerait des coûts de renforcement élevés des réseaux de distribution d'électricité, des aides ponctuelles pour qu'un maître d'ouvrage choisisse un autre mode de chauffage devraient être envisagées, le renforcement pouvant coûter à la collectivité plusieurs fois le prix de la machine achetée par l'usager. > C'est ce qu'estime une étude que vient de réaliser l'association des réseaux de chaleur Amorce. Pour l'attribution des aides publiques, l'étude souhaite, en ce qui concerne les PAC, "l'imposition d'un coefficient de performance annuel moyen minimum de 4 (soit environ 3 à 3,5 en COP machine du moteur) pour éviter les pics d'appels de puissance perturbateurs". L'étude juge par ailleurs que les PAC eau-eau devraient être privilégiées par rapport aux PAC air/eau, car permettant d'atteindre "un potentiel d'économie plus important".

Concernant la chaudière à condensation, l'étude estime que "l'enjeu porte sur l'organisation de la filière pour que l'installateur propose par défaut un modèle performant même en cas de remplacement de chaudière en dépannage plutôt que sur la mise en place d'une aide supplémentaire au crédit d'impôt". < Avec l'arrivée de la RT2012, la chaudière à condensation devrait devenir le standard pour les chauffages à énergie fossile et une aide modeste est donc suffisante pour que, en cas de remplacement de chaudière, le maître d'ouvrage opte pour ce système >, poursuit l'étude.

A propos du chauffage individuel au bois, l'étude estime que c'est "une des solutions les moins onéreuses du point de vue de la dépense publique" et souligne que, "même en l'absence d'approvisionnement bois proche, le bilan en énergie primaire et en CO₂ du bois énergie reste très bon". Au sujet du solaire thermique, l'étude souhaite, en matière d'aides publiques, une "incitation à mettre en place des « gardes fous », comme par exemple des barèmes d'aides en fonction des revenus, voire des plafonds de dépenses, ou des niveaux d'aides en pourcentage plutôt qu'en valeur absolue". L'étude ajoute que "le chauffe-eau solaire, malgré une aide importante du crédit d'impôt, ne présente pas, au regard des prix actuels de l'énergie, de pertinence économique pour un maître d'ouvrage". En ce qui concerne les réseaux de chaleur, l'étude constate que, "d'un point de vue purement économique, prolonger la durée de vie d'une chaufferie existante au charbon reste plus rentable pour l'exploitant que d'investir dans une chaufferie bois, malgré les aides". Mais l'étude observe aussi que la cogénération biomasse "est très rentable à la fois en termes de CO₂ et d'énergie primaire évitée au regard des aides publiques qu'elle mobilise".

Génie climatique : mauvaise passe en Ile-de-France

L'écart entre les proportions d'entreprises franciliennes de génie climatique et d'isolation estimant leur activité en hausse ou en baisse au premier trimestre 2011 aboutit à un solde négatif de - 61% (contre - 35% au trimestre précédent). C'est ce qui ressort de la dernière enquête trimestrielle de conjoncture de la Fédération française du bâtiment du Grand Paris. Pour le second trimestre 2011, le solde (prévisionnel) est également négatif : - 40% (contre - 14%). Par ailleurs, 53% de ces mêmes entreprises franciliennes de génie climatique et d'isolation s'attendent à une stabilité de l'activité de l'ensemble de l'industrie du bâtiment au second trimestre 2011, 46% pronostiquent une tendance plutôt faible et 1% une tendance plutôt forte.

Au total, les opinions exprimées par les entreprises franciliennes de génie climatique et d'isolation font apparaître une tendance mal orientée, au premier trimestre 2011 (par rapport à la même période de l'an passé), pour l'ensemble de l'activité, en entretien, en carnet de commandes, en prévision de prix et en effectifs.

< Au premier trimestre 2011, en termes de prévision d'activité, le génie climatique est le seul corps d'état à avoir vu son activité se dégrader par rapport au trimestre précédent et par rapport à la même période de l'année passée, souligne-t-on à la FFB. Il a subi une très forte baisse d'activité au premier trimestre. > On ajoute que les entreprises de génie climatique anticipent un recul d'activité au second trimestre 2011 en logement neuf et en entretien-amélioration.

- **EN BREF.** L'association Qualit'EnR vient de publier des classements des régions de France métropolitaine en fonction du nombre d'installateurs titulaires d'une qualification de l'association rapporté au nombre d'habitants de chaque région. Pour l'appellation Qualisol, la Corse arrive en tête devant, par ordre décroissant, le Poitou-Charentes, l'Auvergne, la Bourgogne et le Midi-Pyrénées. En ce qui concerne QualiPAC, c'est le Poitou-Charentes qui est n° 1, devant le Limousin, l'Alsace, la Bourgogne et la Picardie. Enfin, pour Qualibois, le leader est le Limousin, qui devance l'Auvergne, le Poitou-Charentes, la Basse-Normandie et Rhône-Alpes. L'Ile-de-France est bonne dernière à la fois pour Qualisol et QualiPAC et avant-dernière (devant la Corse) pour Qualibois.